



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marins-pêcheurs

Question écrite n° 106069

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la contribution pour une pêche durable, dite « taxe poisson », que les petites entreprises de poissonnerie ont à verser. En effet, certaines d'entre elles sont titulaires d'agréments d'achat sous les criées de ports français, et contribuent ainsi à la promotion de la pêche française en achetant directement aux bateaux et en travaillant elles-mêmes les poissons, sans se fournir auprès d'autres pays pratiquant des prix plus attractifs. À cause de cette compétition avec des producteurs à bas coûts, ces commerces se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'investir en matériel ou de recruter. La méthode de calcul de la contribution pour une pêche durable a été modifiée dans la loi de finances. Aussi, certaines petites entreprises souhaitent un effet rétroactif de ce changement afin de pouvoir investir et assurer l'avenir de leur société. Aussi, elle souhaiterait savoir si cela est possible et si cela est envisagé par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a entendu les demandes des entreprises de distribution des produits de la mer et de l'aquaculture et a accepté l'amendement déposé par messieurs les députés Carrez et Le Fur, visant à réduire le poids de la contribution pour une pêche durable, notamment pour les petites et moyennes entreprises de poissonnerie. Il est à noter que cette modification du mode de calcul s'applique au chiffre d'affaires réalisé en 2010. Conférer à cette disposition un effet rétroactif serait contraire aux principes généraux du droit. Par ailleurs, le Gouvernement proposera au Parlement de supprimer la contribution pour une pêche durable à compter du 1er janvier 2012, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2011, qui sera déposé l'été prochain. Cette mesure permettra de dynamiser la consommation des produits de la mer par les ménages français.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106069

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4096

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6536